

Nature de l'acte :	Arrêté du Maire
5.4	Délégation de fonctions
Objet :	Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 3^{ème} adjoint au Maire

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVARS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20/03/2026 constatant l'élection de M. PEYRONIE Pascal, en qualité de troisième adjoint au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est possible au Maire de prévoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, une délégation de fonction et de signature,

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, à compter du 23/03/2026, M. PEYRONIE Pascal, 3^{ème} Adjoint au Maire, est délégué prioritaire aux fonctions se rapportant au suivi et à l'exécution des travaux, la voirie et le patrimoine, listées de manière non exhaustive comme suit :

- entretien de la voirie,
- bâtiments communaux et stade,
- patrimoine communal (église, fontaine, ...),
- relation avec les concessionnaires de réseaux (assainissement EU, eau potable, éclairage public, fibre, ...),
- adressage et signalétique,
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Il assurera ces fonctions et missions, en nos lieu et place et concurremment avec nous.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M. PEYRONIE Pascal, 3^{ème} Adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents concernant le suivi et l'exécution des travaux, la voirie et le patrimoine à l'exception des documents portant engagement financier pour la collectivité : devis, titres de recettes, mandats de paiement, marché public.

Ces fonctions seront, comme prévu à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. PEYRONIE Pascal, 3^{ème} adjoint au Maire, les attributions de l'article 1^{er} du présent arrêté seront assurées par M. MAIGNAN Bruno, conseiller municipal.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de la Corrèze.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 019-211908207-20260323-2026_ARRT_03-AI

A FAVARS, le 23/03/2026

Le Maire,

Georges AFONSO

